

Prêts et bourses, un régime minceur ?

MARIE-PIER BÉLAND, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

En septembre dernier, l'ASSÉ publiait son *Mémoire sur l'Aide financière aux études (AFE)* dont les conclusions s'avéraient assez inquiétantes. Depuis sa création, le rôle de l'AFE est essentiellement de permettre à tout citoyen et toute citoyenne d'avoir accès aux études postsecondaires, ce qui implique également de donner à chacun et chacune la possibilité de se consacrer pleinement à ses études une fois inscrit ou inscrite, c'est-à-dire lui assurer le minimum nécessaire pour subvenir à ses besoins de base si il ou elle ne peut y parvenir seul-e. Or, à la lumière des conclusions de la recherche de l'ASSÉ, il appert que l'AFE est loin de remplir pleinement son mandat.

Selon les conclusions du mémoire, cinq mécanismes permettent d'expliquer ces défaillances. D'abord, les périodes d'admissibilité aux prêts et aux bourses sont contraignantes et tendent à être diminuées régulièrement par le gouvernement, limitant graduellement les possibilités de changement de programme et excluant, chaque année, plusieurs centaines d'étudiants et d'étudiantes qui ne sont plus admissibles. Ensuite, le revenu parental peut également constituer une sérieuse barrière à l'accès à l'AFE. De fait, le mémoire estime que près de 40% des non-bénéficiaires universitaires et 30% des non-bénéficiaires au cégep souhaiteraient avoir accès à l'AFE, mais ne peuvent se prévaloir de cette aide à cause du revenu de leurs parents. En troisième lieu, conformément à la logique selon laquelle l'étudiant ou l'étudiante demeure personnellement responsable du coût de ses études, l'AFE octroie d'abord son aide sous forme de prêts. Ainsi, le coût des études postsecondaires s'avère plus élevé pour ceux et celles ayant le plus besoin de l'aide gouvernementale: les moins nanti-e-s qui, donc, s'endettent davantage.

D'autre part, les contributions parentales prises en compte dans le calcul des prestations sont, selon le mémoire, bien au-dessus de la capacité financière réelle des parents. Évidemment, cela empêche souvent les bénéficiaires d'avoir accès aux bourses, et réduit l'aide leur étant octroyé-e-s. En dernier lieu, le mémoire s'attaque à l'insuffisance des prestations. Non seulement les dépenses comptabilisées pour les bénéficiaires ne sont pas indexées, ce qui fait en sorte que l'écart entre les besoins réels et les besoins comblés se creuse chaque année, mais de surcroît les besoins sont sous-évalués. En effet, alors que l'AFE estime actuellement que 740\$ par mois sont amplement suffisants pour vivre, le Collectif pour un Québec sans pauvreté affirme, au contraire, qu'il en faudrait plutôt 1106\$ par mois pour atteindre le montant du panier



de consommation (qui correspond aux besoins de base d'une personne) tel qu'établi par Statistiques Canada en 2007.

C'est ainsi que le *Mémoire sur l'Aide financière aux Études* conclut que, quarante-huit ans après la création de l'AFE, l'accès aux études postsecondaires demeure très inégal selon le statut socioéconomique des étudiants et étudiantes. Ainsi, le choix de programme est encore trop souvent lié à la situation financière des étudiants et étudiantes, le travail salarié ne cesse d'augmenter au sein de la population étudiante et enfin, la participation au système d'AFE ne cesse de décroître. Face à ce constat déplorable, le mémoire en profite toutefois pour rappeler que les luttes du mouvement étudiant ont permis à de nombreuses reprises d'améliorer le système d'AFE et qu'il n'appartient qu'aux étudiants et étudiantes de les poursuivre.

Le *Mémoire sur l'Aide financière aux études* publié par l'ASSÉ est disponible à l'adresse www.asse-solidarite.qc.ca.

Quelques statistiques...

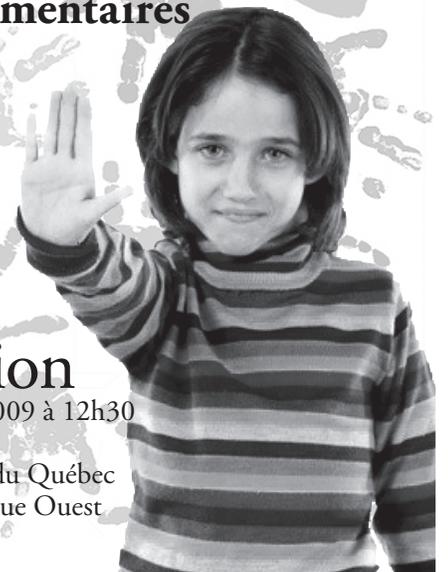
- Le 2/3 de ceux et celles de qui l'AFE exige une contribution parentale ne reçoivent que des prêts alors que 62% d'entre eux et elles ne résident pas chez leurs parents.
- L'AFE exige une contribution de la part de familles (2 parents et 2 étudiants ou étudiantes) ayant un revenu aussi bas que 31 000\$ alors que, selon Statistique Canada, le seuil de faible revenu pour une telle famille se situe entre 32 000\$ et 40 000\$ bruts selon la grosseur de la ville où celle-ci vit (Statistique-Canada, 2007, p.25).
- Dans un rapport récent, le Comité Consultatif sur l'Accessibilité Financière aux Études (un organisme gouvernemental) rappelle que les allocations insuffisantes «ne met[tent] pas en péril la réussite de l'ensemble des boursiers, mais assurément celle de bon nombre d'entre eux, en particulier de ceux dont la préparation scolaire antérieure est moyenne ou inférieure à la moyenne.» (CCAFE, 2007, p. 25)
- Selon une enquête de l'AFE, 24% des étudiants et étudiantes ont recours à l'endettement privé, pour une dette moyenne de 3384\$ pour le cégep et 3947\$ pour l'université. Cette moyenne monte à 4742 \$ pour les non-résidents et non-résidentes. (AFE, 2003,p.296)

STOP

au détournement
des pensions alimentaires
pour enfants

Manifestation

Quand ? Le 4 novembre 2009 à 12h30
Où ? Devant les bureaux
du Tribunal administratif du Québec
Au 500, boul. René-Lévesque Ouest
(Métro Square Victoria)



Comment ne plus donner l'argent des étudiants et étudiantes aux banques

PHILIPPE HURTEAU, CHERCHEUR À L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS)

L'Aide financière aux études (AFE) a été créée en 1966 avec l'adoption de la Loi sur les prêts et bourses aux étudiants. Ce programme avait, dès ses origines, le mandat d'appuyer financièrement les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire afin de permettre à tous et toutes de poursuivre leurs études. Toutefois, ce programme a été pensé non pas dans une logique de transmission des connaissances ou de solidarité sociale, mais bien avec la perspective de l'endettement étudiant – résultat direct de l'individualisme économique qui sert de toile de fond et de justification à la tarification de l'enseignement supérieur. Toute tentative de réformer l'AFE ne peut donc régler la question de l'accessibilité aux études. Il faut dès lors comprendre une telle tentative pour ce qu'elle est : une proposition partielle devant mener à la gratuité scolaire et au salariat étudiant.

Les seuls véritables gagnants du système actuel, loin d'être les étudiantes et étudiants ou la collectivité, sont les institutions financières du Québec. Le gouvernement québécois assumant les intérêts des prêts consentis par ces institutions aux étudiants et étudiantes durant leurs études, c'est 1,4 milliard de dollars qui a été transféré du trésor public vers le trésor très privé des banques depuis 1989. Pour la même période, du côté fédéral, c'est 3,8 milliards de dollars qui furent versés de la même manière aux grandes banques canadiennes. C'est dire que, depuis 1989, 5,2 milliards de dollars ont été payés par les gouvernements canadien et québécois (chiffre qui exclut donc les autres provinces) en intérêts aux banques, tout cela pour des prêts sans risque puisque garantis par les différents ordres de gouvernements.

Du côté des étudiants et étudiantes, la situation n'est pas plus reluisante au moment du remboursement de leur prêt, soit à la fin de leurs études. Depuis 1999, ils et elles ont payé en moyenne 6,62% d'intérêt sur leurs prêts. Sur un prêt moyen de 13 283\$ remboursé sur trois ans, cela représente en moyenne 1 291\$ de frais d'intérêt par étudiant et étudiante. Si on attribue ce montant d'intérêt aux 24 868 personnes recensées par l'AFE comme ayant reçu des prêts étudiants en 2006-2007, cela correspond à un versement, de leur part seulement, de 32 millions de dollars aux

institutions financières.

Plutôt que de favoriser une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire, le système de l'AFE semble être conçu pour organiser un transfert de fonds en provenance des gouvernements et des étudiants et étudiantes vers les banques, par le biais de l'endettement. Pourtant, le gouvernement québécois n'est pas en manque de capital. Avec les fonds de la Société générale de financement du Québec (SGF) ou encore avec ceux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), il pourrait financer le programme de l'AFE et arrêter ce transfert d'argent public vers les poches des banquiers.

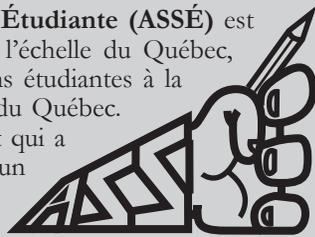
Suivant cette proposition, le gouvernement et les étudiantes et étudiants devraient continuer à verser des intérêts sur les prêts contractés – pour répondre aux objectifs de rendement des institutions publiques concernées –, mais il est tout à fait envisageable de diminuer le taux à payer par ces derniers en l'ajustant à l'inflation. Le taux d'emprunt moyen du gouvernement (5,06%) et des étudiants et étudiantes (6,62%) passerait ainsi à 2,06%. Le gouvernement économiserait de cette manière 48 millions de dollars en versement d'intérêts pour la seule année 2007-2008. Quant aux prêts étudiants, leurs frais d'intérêts diminueraient en moyenne de 891\$.

L'État québécois peut donc organiser un système de prêts à taux d'intérêt très bas qui éviterait aux étudiantes et étudiants et au gouvernement de payer des intérêts aux institutions financières. Les montants, beaucoup plus bas, dont la population étudiante se départirait pourraient participer au financement de la caisse de retraite publique du Québec – la gestion des fonds de la Régie des rentes du Québec étant sous la responsabilité de la CDPQ – et non à l'enrichissement de quelques actionnaires. Dans ce contexte, l'argent ne va pas s'ajouter aux profits déjà importants des banques, mais va plutôt servir deux objectifs sociaux : l'accès à l'éducation supérieure et celui à une retraite digne.

La recherche complète de l'IRIS ayant pour titre *Le gouvernement du Québec devrait-il prêter lui-même de l'argent aux étudiant-e-s ?* est disponible à l'adresse www.iris-recherche.qc.ca.

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.



POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

FÉMINISTE

CAMP DE FORMATION DE L'ASSÉ

7-8 novembre
Université de Montréal
pavillon Marie-Victorin



LABUS
POU
VOIR
DOMI
NATION
STÉRÉ
COTYPE
VIOLENCE
ROLES
SOCIAUX
EXPLOI
TATION
HARCE
LEMENT
INÉGALITÉ
DISCRI
MINATION
AUTORI
TARISME
GÉNRE
INTIMI
DATION
HOMOPHOBIE
MASCU
LINISME
EXCLUSIVITÉ
HÉTÉRO
SEXISME

Plus d'informations :
www.asse-solidarite.qc.ca



MERCI DE FAIRE PASSER CE JOURNAL AVANT DE LE RECYCLER.

ultimatum

express²

numéro spécial 2, oct.-nov. 2009